

# INFORMATIONS COMMUNALES

## AVRIL 2011

### Registre des détenteurs de chiens

Conformément au règlement sur la garde et la taxe des chiens, le conseil communal vous informe que le registre de tous les détenteurs de chiens doit être arrêté au 1er mai de chaque année.

Afin que nous puissions effectuer l'identification correcte de vos animaux, nous vous prions de venir au bureau communal munis des certificats de vaccination, N° de puce ou fichier ANIS en votre possession, et **attestations de compétences théoriques et/ou pratiques obligatoires**.



Dans le courant du mois de mai, une facture ainsi que la médaille 2011 vous seront envoyées.

Le conseil communal vous rappelle que tout détenteur de chien ou tout détenteur qui acquiert un chien supplémentaire domicilié dans la commune doit s'annoncer à l'administration communale **dans les 30 jours** à compter du jour où il est entré en possession du chien (règlement concernant la garde et taxe des chiens, art. 1).

Toute personne qui a acquis un chien pour la première fois depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 doit obligatoirement suivre **un cours théorique de 4 heures** en l'espace d'une année après l'acquisition du chien.

Même s'il est exempté des cours théoriques, tout détenteur doit suivre au **minimum 4 heures de cours pratique** avec chaque chien acquis après le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Les cours doivent être suivis durant l'année qui suit son acquisition.

Plusieurs plaintes sont parvenues au secrétariat communal concernant des chiens rôdant dans le village. Nous rappelons aux détenteurs de chiens de garder leur animal en permanence sous contrôle faute de quoi des mesures devront être prises.

### Déchetterie - horaire d'été

Nous vous signalons que depuis le 1er avril, la déchetterie est ouverte comme suit :

Mercredi : 16h00-18h00

Samedi : 09h30-11h30

### Remise des déclarations d'impôts



Les contribuables sont priés de remettre au secrétariat communal dans les meilleurs délais leur déclaration d'impôts, signée et accompagnée des justificatifs adéquats.